



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041303

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 6137
N/REF : 3/03/2024 0H31 C:000753 I:08629
V/REF : Contrat N°006137 du 06/02/1997

CPAM DU RHONE
CENTRE D'EXAMENS DE SANTE
15, RUE BARABAN
69006 LYON

IMMEUBLE : CENTRE CPCAM BARABAN
CENTRE DE SANTE DE LA CPCAM
15 RUE BARABAN
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Mars 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BUREAUX - RESEAUX EU/EV
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr B. FANTINO

CURAGE ET NETTOYAGE DE :
40 METRES DE RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES,
6 TABOURETS EAUX USEES - EAUX VANNES

3 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 2244,76

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2008	Valeur :	100,0
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur :	137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041303

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV	3/AN	2945,12	2945,12
TOTAL H.T.				2945,12
T.V.A. a 20,00%				589,02
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>3534,14</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.